



Tribune des mois de septembre et octobre 2017

Madame, Monsieur,
Cher-e-s habitant-e-s de Montivilliers,

La valse des adjoints !

De retour de la pause estivale que nous espérons avoir été profitable à chacun(e), nous revenons sur le conseil municipal du 26 juin, théâtre d'un énième remaniement de l'équipe municipale. Les adjoints ont tous présenté leur démission afin que Daniel FIDELIN puisse, une nouvelle fois, remanier son équipe. Il s'agissait surtout de rétrograder celui qui était alors premier adjoint. La zizanie dans la majorité est alarmante et nuit aux intérêts des Montivillonnais. Voici notre communiqué de presse :

« Après le retrait d'une partie de ses délégations, ce qui était déjà une humiliation, Laurent GILLE a été rétrogradé sans raison précise. Il est remplacé par le sixième adjoint. Alors que le Maire n'a cessé d'affirmer qu'il n'y a plus de conflit au sein de son équipe et que tout est rentré dans l'ordre, les faits prouvent malheureusement le contraire. La parole du Maire apparaît donc peu fiable et l'opacité est de mise.

A l'occasion d'un précédent remaniement, la délégation aux ressources humaines avait été retirée à Gilbert FOURNIER tant sa gestion du personnel municipal fut catastrophique (départs volontaires ou contraints, mal-être persistant des agents communaux, audit interne accablant...). Son élection comme premier adjoint est donc de mauvais augure et nous interroge fortement. Quelle est l'utilité de remplacer un premier adjoint à mi-mandat ? Pourrait-il être appelé à remplacer le Maire avant 2020 ?

L'efficacité de l'action publique requiert de la sérénité et pourtant, la valse des adjoints de la majorité se poursuit. Qui sera le prochain ? Au nom des Montivillonnais, nous demandons au Maire de faire cesser toutes ces querelles qui nuisent à l'image de notre Ville et de rétablir la confiance indispensable pour le bon fonctionnement des services municipaux ».

Culture et ressources humaines : la casse continue !

En juin, nous avons eu à déplorer, une fois encore, le délitement opéré dans le service culturel désormais rebaptisé par la Droite « manifestations publiques ».

Suite au comité technique, le syndicat a voté contre le nouvel organigramme. Difficile de s'y retrouver, même les agents s'y perdent.

Suite au licenciement en 2016 de la directrice du service culturel dans un contexte épouvantable et révélateur de terribles pratiques, le recrutement d'un nouveau responsable s'impose. Des agents, connus pour leur compétence, ont posé leur candidature. Alors que le Maire avait pourtant répété être favorable à la promotion interne, nous constatons, une fois encore, qu'il n'a pas tenu parole puisqu'une personne extérieure sera embauchée. Nous avons voté contre ce nouveau contrat précaire car nous aurions privilégié la promotion interne.

Imbroglie, vigilance et intervention de la Préfète :

Conformément à la Loi, la CODAH va passer de 47 membres à 75. Jusqu'alors, la Ville de Montivilliers avait quatre représentants ; elle en aura dorénavant dix. Il fallait donc élire les six conseillers communautaires supplémentaires parmi les élus du Conseil municipal. Au regard du scrutin, l'opposition devait bénéficier d'un poste. Contre toute attente, le Maire a annoncé que les six élus revenaient à sa liste. Stupeur et consternation !

En nous référant à l'article 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales, la liste de droite devait se voir attribuer cinq sièges et notre liste de gauche un siège. Il y a donc bien eu « une erreur » dans l'annonce de la répartition des sièges. Par vigilance et parce qu'il s'agit d'une affaire grave, nous avons aussitôt saisi le représentant de l'État et informé le Président de la CODAH.

Voici les conclusions du recours rédigé par Madame la Préfète de Seine-Maritime au Président du Tribunal Administratif de Rouen :

« Je conclus à ce qu'il plaise à votre juridiction de procéder à la rectification des résultats de l'élection, de procéder à l'annulation de l'élection de Madame DESHAYES et de proclamer Madame AFIOUNI comme conseillère communautaire ».

Nous serons attentifs à la manière dont le Maire corrigera cette bévue lors du conseil du 26/09. Nulle part ailleurs, il n'y a eu de problème dans l'application de la Loi et dans le respect du fonctionnement démocratique ! Une fois de plus, Montivilliers, se fait tristement remarquer.

Opposants mais constructifs !

Nous refusons les postures sectaires qui sont malheureusement en usage chez certain(e)s élu(e)s de la majorité. En phase avec la réalité et le quotidien des Montivillons, voici deux exemples de courriers envoyés par notre groupe sur des sujets d'intérêt communal :

1/ « Objet : Diagnostic vulnérabilité et travaux liés au PPRI

Plusieurs Montivillons, dont les habitations sont classées en zone rouge du Plan de Prévention des Risques Inondation, nous ont interpellés quant à l'obligation qui leur serait faite de réaliser un diagnostic préventif et d'effectuer des travaux de lutte contre les inondations, dans les cinq années suivant cette approbation, soit avant le 6 mai 2018.

Qu'en est-il aujourd'hui de cette disposition ? Quelles démarches comptez-vous engager afin de pouvoir apporter des réponses aux inquiétudes ?

Pour notre part, nous pensons qu'il serait utile d'apporter une communication ciblée aux habitants concernés (...).

En outre, il serait peut-être utile d'organiser une réunion publique à destination des habitants de ces zones, ceci afin de les rassurer, de redéfinir les obligations et les solutions à moindre coût pour les intéressés.»

2/ « Objet : sécurité aux abords de l'école Marius Grout

Des parents d'élèves de l'école Marius Grout ont bien voulu nous faire part de leurs inquiétudes récurrentes à propos des risques encourus pour eux-mêmes et leurs enfants en empruntant le chemin piétonnier situé aux abords du cabinet de kinésithérapeutes.

Des véhicules circulent parfois à vive allure pour accéder au parking du cabinet alors que ce chemin est emprunté quotidiennement par de nombreux enfants effectuant le trajet entre l'école et leur domicile.

Nous vous livrons ici les propositions telles qu'elles ont été formulées :

- une réglementation de l'accès pourrait-elle être pensée, notamment en période scolaire ?*
- l'accès au cabinet ne devrait-il pas se faire exclusivement par la route ?*
- comment améliorer la signalétique pour réserver ce chemin aux piétons ? »*

A très bientôt,

Pour nous contacter : agiresemblepourmontivilliers@gmail.com ou 06 01 31 40 84

Les élus municipaux de l'Opposition :

Jérôme DUBOST, Martine LESAUVAGE, Nada AFIOUNI, Fabienne MALANDAIN, Gilles BELLIERE

06 01 31 40 84

www.agiresemblepourmontivilliers.fr

nous contacter

Mairie - Boîte Postale 48 - Place François Mitterrand - 76290 MONTIVILLIERS

agiresemblepourmontivilliers@gmail.com